

# Compte rendu de la séance du 15 février 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Laure MORISSET

## Ordre du jour:

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2017,
- 2) Avis sur projet de révision du SCOT
- 3) Demande de subvention pour projet de halle au titre du contrat de ruralité
- 4) Demande de subvention pour projet de halle au titre de la DETR
- 5) Demande de subvention pour projet de halle au titre du contrat régional de solidarité territoriale (Pays)
- 6) Demande de subvention pour projet de halle au titre du F2D du Conseil Départemental
- 7) Demande de subvention pour travaux voie douce (2<sup>ème</sup> tranche) au titre des amendes de police
- 8) Achat de terrains
- 9) Rectification surface achat de terrains
- 10) Achat de terrain pour échange
- 11) Questions et informations diverses.

## Délibérations du conseil:

### SCOT - Avis sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du Cast ( 007 2017)

Monsieur le Maire présente le dossier.

Le syndicat Mixte du SCOT ABC regroupe les communautés de Communes du Castelrenaudais, du val d'Amboise et de Bléré Val de Cher.

En février 2008, le Schéma de Cohérence Territoriale a été adopté par le conseil syndical du SCOT. Le document a été révisé en 2012 notamment pour y intégrer une étude liée au développement économique.

Le Syndicat a prescrit une révision générale du SCOT. Après plusieurs mois d'échanges et de travail, le document est aujourd'hui transmis, après son arrêt à l'ensemble des Personnes Publiques Associées pour avis.

La commune est Personne Publique Associée.

Une réunion a eu lieu à la Communauté de communes afin de définir les principales remarques de notre territoire (en annexe).

Il convient que le conseil municipal émette un avis sur ce dossier.

**Le conseil municipal,**

**Vu le Code de l'Urbanisme,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le périmètre du Schéma de Cohérence territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du castelrenaudais, couvrant notre commune,**

**Vu l'adoption du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Amboisie, du Blérois et du castelrenaudais en date du 25 février 2008,**

**Vu la modification au SCOT ABC adoptée en 2012,**

**Vu la prescription d'une procédure de révision du SCOT ABC par le Comité Syndical du Syndiat mixte du SCOT ABC,**

**Vu l'arrêt du projet de révision en date du 14 novembre 2016,**

**Vu la consultation de la commune en tant que Personne Publique Associée,**

**Vu la réception du dossier par la commune en date du 7 décembre 2016,**

**Vu que le conseil municipal dispose de 3 mois pour émettre un avis à compter de sa réception,**

**Après avoir pris connaissance du document présenté,**

**Après en avoir délibéré, avec 4 voix favorable sous réserve de prise en compte des remarques et 8 voix défavorable,**

- **EMET un avis défavorable au projet de document révisé du Schéma de Cohérence Territoriale adopté par le Comité syndical du SCOT ABC en date du 14 novembre 2016,**
- **FORMULE les remarques listées en annexe,**
- **DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du SM du SCOT ABC,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier

### **DEMANDE DE SUBVENTION FDSR POUR PROJET "REFECTION DE PILIERS ET MUR DE FAÇADE DES ECOLES ( 008 2017)**

Monsieur le Maire explique qu'un dossier ayant été déposé fin novembre 2016 au Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention dans le cadre du FDSR pour les travaux de réfection des piliers et du mur de façade des écoles, une délibération doit être prise avant le 1<sup>er</sup> mars, selon le plan de financement proposé ci-dessous :

Coût total estimatif de l'opération 29 447.20 € HT.

	<i>Montant</i>
<b>FDSR : enveloppe « socle » 2017</b>	9 434.00 €
<b>FONDS PROPRES</b>	20 013.20 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>29 447.20 €</b>

Le Maire propose d'approuver le plan de financement, afin de finaliser la demande de subvention au titre du FDSR enveloppe « socle » 2017 et l'autorisation pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **ACCEPTE** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJET DE HALLE AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITE ( 009 2017)**

Monsieur le Maire explique qu'un dossier a été déposé à la CCBVC pour une demande de subvention au titre du contrat de ruralité pour notre projet de halle.

Afin de compléter le dossier, il convient de prendre une délibération selon le plan de financement proposé ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	24 900	- Contrat de ruralité	61 360	20
Etudes diverses		- DETR	61 360	20
Travaux	276 900	Région Centre Val de Loire :		
Acquisition	5 000	- Contrat de Pays	61 360	20
		Conseil Départemental	61 360	20
		Emprunts	55 000	20
		Fonds propres	6 360	
<b>TOTAL</b>	<b>306 800</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **ACCEPTE** de solliciter une subvention au titre du contrat de ruralité
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJET DE HALLE AU TITRE DE LA DETR ( 010 2017)**

Le Maire propose de faire une demande de subvention au titre de la DETR pour le projet de construction de la halle selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	24 900	- Contrat de ruralité	61 360	20
Etudes diverses		- DETR	61 360	20
Travaux	276 900	Région Centre Val de Loire :		

Acquisition	5 000	- Contrat de Pays	61 360	20
		Conseil Départemental	61 360	20
		Emprunts	55 000	20
		Fonds propres	6 360	
<b>TOTAL</b>	<b>306 800</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>

Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement, de solliciter auprès de la Préfecture une subvention au titre de la DETR et l'autorisation pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **ACCEPTE** de solliciter auprès de la Préfecture une subvention au titre de la DETR
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJET DE HALLE AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (PAYS) ( 011 2017)**

Le Maire propose de faire une demande de subvention au titre du contrat régional de solidarité territoriale (Pays Loire Touraine) pour le projet de construction de la halle selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	24 900	- Contrat de ruralité	61 360	20
Etudes diverses		- DETR	61 360	20
Travaux	276 900	Région Centre Val de Loire :		
Acquisition	5 000	- Contrat de Pays	61 360	20
		Conseil Départemental	61 360	20
		Emprunts	55 000	20
		Fonds propres	6 360	
<b>TOTAL</b>	<b>306 800</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>

Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement, de solliciter auprès du Pays Loire Touraine une subvention au titre du contrat régional de solidarité territoriale et l'autorisation pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **ACCEPTE** de solliciter auprès du Pays Loire Touraine une subvention au titre du contrat régional de solidarité territoriale
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR PROJET DE HALLE AU TITRE DU F2D DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ( 012 2017)**

Le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du F2D pour le projet de construction de la halle selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
		Etat :		
Maitrise d'œuvre	24 900	- Contrat de ruralité	61 360	20
Etudes diverses		- DETR	61 360	20
Travaux	276 900	Région Centre Val de Loire :		
Acquisition	5 000	- Contrat de Pays	61 360	20
		Conseil Départemental	61 360	20
		Emprunts	55 000	20
		Fonds propres	6 360	
<b>TOTAL</b>	<b>306 800</b>	<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>

Monsieur le Maire propose d'approuver le plan de financement, de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du F2D et l'autorisation pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **ACCEPTE** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du F2D
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX VOIE DOUCE (2ème tranche) AU TITRE DES AMENDES DE POLICE ( 013 2017)**

Le Maire rappelle que notre commune peut bénéficier d'une subvention affectée par l'Etat dans le cadre du reversement du produit des amendes de police.

Le Maire propose de faire une demande pour financer la deuxième tranche des travaux concernant la voie douce.

Le coût total de l'opération serait de 7 019.20 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre des amendes de police auprès du S.T.A.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document à la bonne exécution de cette opération.

### **ACHAT DE TERRAINS FAMILLE MAZOUER ( 014 2017)**

Monsieur le Maire expose que suite à une rencontre avec la famille MAZOUER, celle-ci accepte de vendre les deux parcelles situées face à la mairie cadastrées E641 et E657 pour une contenance totale de 550 m<sup>2</sup> pour la somme de 600 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'achat de ces deux terrains
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant l'achat de ces terrains.

### **ACHAT DE TERRAIN BERLAND ( 015 2017)**

Monsieur le Maire propose que la commune acquière une parcelle appartenant à Monsieur BERLAND James cadastrée ZA n° 81 d'une contenance de 310 m<sup>2</sup> située à Vallet pour un prix de 300 € net vendeur afin de l'échanger avec une partie de la parcelle de M. et Mme Jacques BESSE cadastrée section E n° 1312 pour 84 m<sup>2</sup>, ces derniers souhaitant uniquement un échange et non pas une vente.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 7 voix pour et 5 voix contre :

- **ACCEPTE** l'achat de ce terrain
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents concernant l'achat de ce terrain.

### **RECTIFICATION DE SURFACES DE TERRAINS ( 016 2017)**

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux de division de parcelle par le géomètre, il apparaît un écart de surface à acquérir, concernant les parcelles suivantes :

- Parcelle section E n° 1313 appartenant à M. et Mme BRAIN Pascal, la partie à acquérir par la commune n'est plus de 105 m<sup>2</sup> mais de 98 m<sup>2</sup> au prix de 70 €.
- Parcelle section E n° 1312 appartenant à M. et Mme BESSE Jacques, la partie à acquérir par la commune n'est plus de 101 m<sup>2</sup> mais de 84 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ces rectifications de surface
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à ces opérations.

### **ECHANGE DE TERRAIN ( 017BIS 2017)**

Monsieur le Maire expose que Monsieur et Madame BESSE Jacques ne souhaite pas une vente mais un échange entre une partie de la parcelle section E n° 1312 pour une contenance de 84 m<sup>2</sup> contre la parcelle cadastrée section ZA n° 81 que la commune doit acquérir à Monsieur BERLAND James.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à mains levées, avec 6 voix pour et 6 voix contre, la voix du Maire étant prépondérante de droit en cas de partage et celui-ci ayant voté pour :

- **ACCEPTE** la rectification de surface à acquérir et l'échange de terrain
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à ces opérations.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR EQUIPEMENTS SPORTIFS AUPRES DU CNDS ( 018 2017)**

Le Maire explique que la commune a la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention pour des équipements sportifs auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Il s'agit d'un soutien financier pour la construction des équipements sportifs destiné à accentuer le soutien au sport pour tous dans le cadre de la candidature de la France aux JO 2024. Le CNDS a donc lancé un appel à projet pour accentuer le développement du sport en finançant la réalisation d'équipements sportifs légers de proximité sur l'ensemble du territoire. La subvention CNDS peut atteindre par équipement 50 % du montant subventionnable. Les dossiers sont à déposer complets auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale d'Indre et Loire avant le 30 avril 2017.

Le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de faire cette demande de subvention pour les équipements sportifs qui seront achetés pour l'aire de sports et loisirs.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de solliciter une subvention auprès du CNDS
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document à la bonne exécution de cette opération.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- a) Monsieur le Maire précise qu'il a reçu une personne de TV TOURS, qui propose des offres pour les communes rurales à voir avec la commission communication informations manifestations
- b) Lecture d'un mail de remerciement d'habitants de la rue de Bonnefonds pour le miroir et le candélabre installés
- c) Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur une notification reçue de la CCBVC sur le Plan Climat Air Energie Territorial, cette procédure est obligatoire et aura un coût important.
- d) Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique et le parcellaire du projet d'aménagement d'une voie douce bordant la ligne SNCF entre les chemins ruraux numéro 22 et 33 qui aura lieu du 24 février au 10 mars 2017.
- e) Lecture est faite par le Maire de la réponse de la CCBVC au courrier envoyé le 18 janvier sur le problème de transport du mercredi vers les ALSH
- f) Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier qu'il va transmettre à la SNCF concernant un éventuel achat de la gare de Dierre
- g) Il est évoqué de nouveau le projet de l'enfouissement des containers à voir
- h) Monsieur le Maire évoque le problème qu'il y a sur la commune des dépôts sauvages principalement à l'échangeur de l'aérodrome sur la D140
- i) Véronique SIRON PERRIN fait part de l'état du chemin de la Rousselière, il faudra qu'il soit empierré mais tant que les travaux de construction des maisons ne sont pas terminés, des gros camions continuent à circuler.